Dons à vendre : est ce possible

Par Isa111969

Bonjour
Nous avons eu en dons, il y a QQS années par une autre association, une baignoire balnéothérapie.
Nous ne nous en servons plus et avons décidé de nous en débarrasser. Est-il possible de revendre ce matériel.
Merci de vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,
Rien ne l'interdit. Prenez soin de conserver les justificatifs que les fonds obtenus servent ensuite selon l'objet de l'association.

Par Isadore

Bonjour,

Seule une clause contractuelle peut interdire à une association la vente d'un bien reçu en donation. Par défaut l'association étant propriétaire du bien, elle en dispose à sa guise, dans le respect de ses statuts.